



Adresse infraction erronée

Par Lolo81

bonjour a tous et Merci de ce forum qui éclaire sur beaucoup de sujets
j'ai été contrôlé par un garde pêche privé (association)

Le soucis est que l'adresse de l'infraction n'est pas la bonne sur la citation il est noté :
Infraction relevée a Castres 81100 ,lieu dit Couade cours d'eau Agout
L'infraction a bien été relevée mais a Roquecourbe 81210 soit une douzaine de km plus loin sur une autre ville
Le procès verbal peut il être remis en doute, peut il être caduque?

que signifie :Procès verbal n°XXXXXX dressé par un autre service ?

en vous remerciant très sincèrement
bonne fin de journée
Laurent

Par iseron

bonjour,

même si l'adresse est erronée, l'infraction a été constatée par un garde assermenté donc difficilement contestable.

généralement le montant d'une amende augmente avec le temps mis pour la payer.

salutations

Par Lolo81

Merci iseron mais quant même!!!

Par StephaneB

Bonjour

Le problème du lieu peut poser souci si vous arrivez à démontrer que vous n'étiez pas au lieu mentionné à l'heure écrite.

Après, suivant la rédaction, il peut être mis en avant qu'il s'agit d'une erreur de plume. Le tribunal jugera.

Pour l'instant, je présume que seule l'infraction a été relevée et qu'il s'agit d'une infraction donnant lieu à une contravention. Pouvez vous nous donner le motif je vous prie ?

Pour contester, je veux bien mais il faut que le risque soit intéressant au regard du coût.

Par Lolo81

bonjour Stephane, il s'agit d'un contrôle par un garde de pêche privé (association)
Je n'avais pas la carte (je ne compte pas la prendre non plus) j'avais écrit au préfet en se sens (que je ne prendrais pas la carte de pêche , car pour une femme la carte coute 40 euro et pour un homme une centaine (discrimination flagrante)